CATEGORIE	CRITERES	POINTS
Articulation avec le sch	néma	1
	Le projet de structure s'inscrit dans le cadre du schéma d'accessibilité des services au public lorsqu'il existe	1
	Le projet de structure s'inscrit en cohérence avec le maillage des implantation locales des opérateurs	1
Nombre de personnes	à l'accueil	•
	Deux agents polyvalents	1
	Plus de deux personnes sont mobilisées sur l'activité de la structure	
	Plus de trois personnes sont mobilisées	
Horaires		
	Ouverture de 24 heures hebdomadaires	1
	Ouverture de 30 heures hebdomadaires	
	Ouverture en horaires décalés (soirées, heures de repas)	
Jours		·
	Ouverture minimale de 5 jours	1
	Ouverture en horaires décalés (soirées, heures de repas)	
	Ouverture weekend / jours fériés	
Partenariats		
	Relais des 6 partenaires nationaux + les services de l'Etat au travers :	
	- d'un contact référent privilégié, identifié et joignable	
.	- et/ou de rendez-vous visio	1
Socle minimum	- et/ou de permanences physiques	1
	Communication régulière sur les services proposés par les opérateurs et affichage du	
	panier de services	
Liberté locale	Construction d'une offre pertinente de services au public en adéquation avec les besoins du territoire	
Services délivrés aux u	sagers	
	Information / conseil	1 1
	Orientation	1
	Accompagnement démarches (yc numériques)	1
	Explication courrier / document	
	Détection des cas de non-recours au droit	
	Aide rédactionnelle	
Inclusion numérique		
	Connaissance de l'écosystème numérique local (Espaces publics numériques)	1
	Repérage de l'illectronnisme et orientation vers structure compétente	
	Diagnostic de compétences numériques (Pix)	
	Organisation d'atelier d'initiation numérique	
	Engagement de la structure à respecter la réglementation sur le traitement des données personnelles (confidentialité, non conservation des données, etc.)	
Formation des agents		L
	L'agent a été formé par tous les partenaires de la structure au cours de la première	1
	année de prise de poste L'agent a suivi la formation "accueil physique et téléphonique et information des	1
	usagers"	
	L'agent a suivi la formation "médiation avec les partenaires"	1
	L'agent a suivi la formation "accompagnement des usagers à l'utilisation du numérique"	1

	L'agent a suivi la formation "accompagnement des usagers dans leurs démarches	
	administratives"	
	L'agent a suivi la formation "animation du lieu d'accueil / promotion de la	
	MSAP/structure et du territoire"	
	L'agent a suivi la formation "gestion de la MSAP/structure France Service"	
	L'agent a suivi d'autres formation (CIDFF, DGFIP, Défenseur des droits,)	
quipements	<u>'</u>	
	Ordinateurs / tablettes connectés	1
	Accès internet	1
	Imprimante / scanner	1
	Photocopieuse	1
	Téléphone	1
	Répondeur annonçant les modalités de visite à la structure et permettant de laisser un	
	message	
	Visio conférence (obligatoire d'ici à 2022)	
.ocal		
	Espace de confidentialité / isolé	1
	Accessibilité aux personnes en situation de handicap (Personnes à mobilité réduites)	1
	La documentation est correctement présentée et actualisée	
	L'espace d'attente équipé de chaises	
	Accessibilité aux personnes en situation de handicap (autres handicaps sensoriels, cognitifs)	
Communication et signalé		
	Signalétique extérieure avec la marque structure bien visibile par les habitants	1
	Utilisation de la marque sur les différents supports de communication (affiche, flyer,	
	dépliant, signature électronique, kakénomo, etc.), et mention des périodes/horaires	1
	d'ouverture	
	Renseignement de la "fiche d'identité" de la structure sur le site internet avec un	
	contact téléphonique et des informatiques actualisées	1
	contact telephonique et des mormatiques actualisées	
	Participation aux événements du réseau (journées Portes ouvertes, rencontres, etc.)	
	Information et communication via les réseaux sociaux et /ou site internet	
Animation	<u> </u>	
	Organisation d'ateliers, formations (exemples : initiation thématique, prévention)	
	Co-animation d'actions partenariales (exemples : forum de l'emploi, salon senior)	
	Participation à un projet de territoire (mobilité, accès au droit, développement	
Nickers de la skoortoor	durable)	
Pilotage de la structure		
	Remplissage de l'outil de suivi de l'activité sur le site dédié	1
	Mesure de la satisfaction des usagers de la structure (enquête de satisfaction, cahier	1
	de réclamations)	
	Réalisation d'un rapport d'activité annuel de la structure	1
	Organisation d'un comité de pilotage annuel pour la structure	1
	Respect et affichage de la charte Marianne / des indicateurs du Programme	
	transparence au sein de la structure	1
	Participation aux instances de gouvernance locales (réunions préfecture)	1
	Implication des habitants du bassin de vie dans l'évolution de l'offre de services	
	Transmission trimestrielle des données de la fréquentation aux partenaires de la	
	structure	
Interne	5 55541 C	

Mutualisation des services	
Présence de services complémentaires au sein de la structure	Pour un service relatif à l'aide à la mobilité (exemples : plateforme de covoiturage, mise à disposition de navettes, de scooters, etc.)
	Pour un service relatif au télé-travail (exemples : espace de coworking, location de bureaux, etc.)
	Pour un service relatif à la culture (exemples : médiathèque, bibliothèque, etc.)
	Pour un service relatif à la santé (exemples : procédures de télé-médecine, collaboration avec personnel médical, etc.)
	Pour un service relatif au tourisme (exemples : office du tourisme, travail sur la saisonnalité, etc.)
	Pour la mise en place de services innovants (exemples : FabLab, imprimante 3D, etc.)
	Pour les services favorisant l'inclusion numérique (exemple : Espace public numérique)
Organisation de la structure l	hors les murs
	Organisation multi-sites (antennes)
	structure itinérante (véhicule équipé, visite à domicile, permanences dans d'autres structures, telles que les mairies, ou lieux, tels que les marchés, etc.)
	Fréquentation annuelle de la structure
	La structure peut-elle être reconnue France Service ?
	Commentaire